

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 15 mai 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 15 mai 2023 à 19 h 00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – POUSSE – GREFFIER – MAURY – SANCHEZ – BROUSSE – DUVERT – AZEMA – LEVEJAC – SALANDINI.

Absents excusés : MM. et Mmes COULONVAL – MARCAILLOU – FOURES – BELUCHE.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- CONVENTION ENGIE.

M. le Maire informe ses collègues que dans le cadre de la réalisation des fermes photovoltaïques par ENGIE, il a été prévu un accord avec les services incendie, afin que des mesures compensatoires soient portées sur des travaux de maintenance des massifs forestiers communaux gérés par l'ONF.

Le projet de convention tripartite, Mairie, ENGIE, ONF porte sur un programme d'entretien pour une durée de 30 ans ainsi définie : 22 000 € les 10 premières années et 5 500 € les 20 années suivantes.

Cette somme permettra d'engager des travaux annuellement à partir d'un programme établi par l'ONF et financé par les fonds ENGIE.

La commune devant assurer la partie comptable.

M. le Maire demande à ses collègues de le mandater pour signer ladite convention.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

- ACQUISITION PARCELLES RD 620.

Dans le cadre des travaux de mise en conformité de l'arrêt bus, le long de la R.D. 620, il a été constaté qu'une partie des terrains était encore des parcelles privées.

L'ensemble des propriétaires concernés a donné son accord pour la vente des dites parcelles pour l'euro symbolique. Les frais notariés restant à la charge de la commune.

Accord unanime du Conseil Municipal qui donne mandat au Maire pour saisir le Notaire et signer toutes les pièces liées à cette affaire.

- SALLE POLYVALENTE : CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE ET MISSIONS DIVERSES.

M. le Maire informe ses collègues que l'ensemble des subventions liées à la rénovation énergétique de la salle polyvalente ont été attribuées par les différents partenaires institutionnels, Préfecture, Département, Région.

Le financement étant acquis, il y a lieu de lancer les travaux.

Préalablement à ces derniers, il propose la mise en place de la maîtrise d'œuvre ainsi que des organismes chargés du contrôle.

Il s'agit :

- Maîtrise d'œuvre : Raymond PAULY, Architecte avec comme co-traitant, le BET Fluides LAUMONT et le BET Structure GCIS, pour un montant de 39 551,32 € HT.

- Le bureau de contrôle SOCOTEC pour une mission de contrôle technique d'un montant de 4 400 € HT et une mission de coordination SPS pour un montant de 2 190 € HT.

M. le Maire en profite pour communiquer à ses collègues le planning organisationnel de cette opération :

- Consultation : Juin 2023,

- Choix des Entreprises : Juillet 2023,

- Démarrage des travaux : Août 2023,

- Durée : 4 mois

De ce fait, la salle polyvalente sera fermée du 01 août au 31 décembre 2023.

Accord unanime du Conseil Municipal qui approuve le planning proposé et qui approuve l'ensemble des marchés de maîtrise d'œuvre.

- SALLE POLYVALENTE : CONVENTION DE FINANCEMENT CONSEIL DEPARTEMENTAL.

Comme indiqué, à l'occasion de la question précédente, la subvention du Département pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente, 1^{ère} tranche s'élève à 67 000 €.

Afin d'entériner cette décision, il y a lieu de signer une convention de financement qui engage la commune sur le respect des règles liées à l'attribution de cette subvention.

Accord unanime du Conseil Municipal qui mandate le Maire pour signer ladite convention.

- DIVERS.

Restrictions sècheresse.

M. le Maire indique qu'à ce jour, la commune est classée en zone « vigilance », concernant la restriction sècheresse, au niveau départemental.

Au regard de ce classement, certaines mesures sont à observer concernant l'usage de l'eau sur la commune.

Equiperment club housse complexe sportif.

A la demande d'une association, M. le Maire propose de remplacer le lave-vaisselle existant par un équipement moderne qui sera propriété communale et utilisable par toutes les associations.

- COMPTE RENDU DES ADJOINTS.

M. BENOIT informe ses collègues qu'une réunion de chantier pour les travaux du groupe scolaire est prévue le 17 mai, en vue d'organiser les travaux durant les grandes vacances.

Il fait le compte rendu de la réunion avec le responsable de la RTCA, suite à la mise en conformité de l'arrêt bus et notamment l'information des familles par le service transport des modifications.

Il indique notamment la mise en place des marquages au sol avant la fin du mois.

COVALDEM 11 : Il fait part d'une réunion avec le responsable du Covaldem, en vue de la modification du mode de collecte qui devrait passer de l'individuel au collectif.

Un dossier de proposition a été transmis par les services du Covaldem et après examen, il soulève un certain nombre de questions.

M. le Maire indique qu'il souhaite rencontrer le responsable du Covaldem afin de mener une réflexion plus approfondie sur ces modifications.


Il indique notamment qu'une information préalable de la population devra être engagée.

M. AZEMA fait part de la réunion qui a été organisé en présence des membres de la commission et du responsable, M. BONTPART, concernant le feu d'artifice du 13 juillet 2023.

M. le Maire rappelle que cette année, le feu sera financé par le reliquat de crédits de l'association Léz'Arts en Minervois qui a arrêté ses activités et remis son excédent financier à la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 20 H 00.

Le Maire,


Alain MARTY

